Fiche pratique

Embellissement des postes de transformation électrique Convention de partenariat Hérault Energies / ENEDIS

Dans le cadre de la convention de transition énergétique 2024-2027, Hérault Énergies et ENEDIS soutiennent les communes héraultaises qui engagent des travaux d'embellissement des postes de distribution par la réalisation de fresques artistiques.

Choisissez votre artiste



Thématiques abordées: la transition énergétique, le patrimoine, la nature...







Fiche Pratique

Embellissement des postes de transformation électrique Convention de partenariat Hérault Energies / ENEDIS

Dans le cadre de la convention de transition énergétique 2024-2027, Hérault Énergies et ENEDIS soutiennent annuellement l'embélissement de 30 postes de distribution d'électricité.

Procédure de demande de financement et réalisation des travaux

- 1/ Effectuez l'inventaire de vos postes à peindre.
- **2/** Assurez-vous qu'il s'agit bien de postes de transformation **auprès de votre interlocuteur ENEDIS.** Vérifiez le **nom et l'adresse** du/des poste(s).
- **3/** Choisisssez votre artiste. Si besoin, une liste d'artistes est disponible sur demande à Hérault Energies.
- **4/Formulez votre demande par mail** en précisant le nombre de postes que vous souhaitez repeindre et le visuel des projets (si possible) ainsi que l'ordre de priorité.

Mail: concessions@herault-energies.fr

- **5/** Après la validation d'attribution par la commission (courant premier trimestre), Hérault Energies revient vers vous afin de vous **indiquer le nombre de postes** qui sera pris en charge.
- **6/** Hérault Energies vous transmet une **convention** tripartite. Celleci devra être signée en **3 exemplaires**, les documents devront être **retournés au Syndicat**.

7/ Une fois la convention signée par la commune, Hérault Energies et ENEDIS, un exemplaire sera adressé à la commune.

8/ Préalablement aux travaux, la commune devra **établir une DICT** sur le site www.réseaux-et-canalisation.gouv.fr

9/ La commune fait réaliser les travaux d'embélissement.

10/ Une fois les travaux terminés, la commune adresse un titre de recette accompagné d'une copie des factures justificatives des dépenses à **ENEDIS**. Au plus tard le 28 novembre.

Mail: nathalie.houles@enedis.fr

11/ La commune envoie des photos des réalisations à Hérault Energies. **Mail :** concessions@herault-energies.fr

12/ La commune **s'engage à communiquer sur cette action.** Un modèle de communiqué de presse peut être fourni par Hérault Energies si besoin. Les logos d'Hérault Energies et de ENEDIS devront apparaître sur toutes communications.

Un projet, besoin de conseils?

Contactez votre interlocuteur Hérault Energies :

Cassandre RIGAUD, gestionnaire administrative

Mail: concessions@herault-energies.fr Tél: 04.67.09.01.03



